



4 NOUVELLES AIDES DÉPARTEMENTALES POUR RÉNOVER VOTRE LOGEMENT

POUR QUI ?



- **propriétaires occupants modestes et très modestes**, sous plafond de ressources de l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah)
- **propriétaires bailleurs** louant leur logement.

QUELS SONT LES TRAVAUX CONCERNÉS ?



- pour les propriétaires occupants : les mises aux normes d'**assainissement individuel**, les mises en conformité des **installations électriques**, les réfections de **toitures et/ou ravalements de façades**
- pour les propriétaires bailleurs : les travaux de **sortie de non décence du logement**.

INFORMATIONS ET CONDITIONS DE L'AIDE

- sur le site de l'**observatoire départemental de l'habitat** www.habitat.dordogne.fr
- auprès du **service habitat** du Conseil départemental de la Dordogne au 05 53 45 45 80